

REGULATION DE LA PERMANENCE DES SOINS DE LA HAUTE-CORSE

REP 2B
SAMU DE HAUTE- CORSE
CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA
B.P.680
20604 BASTIA FURIANI CEDEX
REGULATION PDS : 04 95 30 15 03

Docteur Castellani Marc
Docteur Jochmans Godefroy
Docteur Leoncini Jean-Claude
Docteur Leparc Dominique
Docteur Logli-Poumerol Annie
Docteur Marcon -Mattei Patrick Docteur Micaelli Jean-Louis
Docteur Nozze Isabelle
Docteur Rossi Jean-Philippe

SECRETARIAT : 04 95 30 15 00 COURRIEL : rep2b@ch-bastia. fr

Objet: Présentation de REP 2B

La Permanence des Soins a été réorganisée dans chaque département depuis les décrets du 15 septembre 2003 et du 7 avril 2005.

Cette évolution s'inscrit au service de nos patients, cependant une importante étape d'orientation et d'explication reste à poursuivre auprès du grand public.

Depuis le **1^{er} janvier 2009** un médecin régulateur libéral (MRL) est présent les **dimanches et fériés de 8 heures à 20 heures** au Centre de Réception et de Régulation des Appels (CRRA) du SAMU 2B pour la prise en charge des appels de PDS du département de la Haute Corse.

Le nom du médecin effecteur de garde de chaque secteur ne parait plus dans la presse.

Les appels sont centralisés sur un numéro unique dévolu à la PDS : la **REP 2B** : **RE**gulation médicale libérale de la **P**ermanence des soins de la Haute Corse)

04 95 30 15 03

Un médecin régulateur hospitalier d'Aide Médicale Urgente est présent **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7** accessible par le **15**.

La géographie et la ruralité de la Corse donnent à l'organisation sanitaire du département toute sa spécificité.

Un maillage de proximité est en fonctionnement avec les différents acteurs du systèmes de soins : médecins libéraux, pompiers, SMUR, SAMU, ambulances, antenne médicale, cliniques, hôpitaux, encore faut-il que ce système soit fiable, pérenne et lisible pour la population.

La méconnaissance du parcours de soins entraîne trop souvent des dérapages irresponsables, on profite des drames humains pour livrer nos acteurs de santé qui effectuent un travail difficile aux services des personnes qui souffrent à un climat d'hostilité.

Econome des hommes et des moyens ce nouveau système permet de réserver l'accès des urgences et du 15 aux situations de détresse.

Il est indispensable que nos patients soient informés sur les modes d'accès aux services d'urgences.

Une campagne d'information grand public tarde à se mettre en place, c'est pourquoi il est nécessaire de communiquer par le relais des mairies sans attendre.

LA PERMANENCES DES SOINS EN HAUTE-CORSE

EXPLIQUEE À NOS PATIENTS

Malade la nuit le week-end ou un jour férié
appelez d'abord votre médecin

En l'absence de votre médecin traitant téléphonez à

la REP 2B : 04.95.30.15.03

Du lundi au samedi de 20 heures à minuit

Les dimanches et fériés de 8 heures à minuit

Si une vie est en danger
Appelez le 15 SAMU 2B